

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/118

OBJET : ADHÉSION RESAÏDA

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016

Le 6 décembre 2016 l'année deux mille seize à 18h30

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/118

OBJET : ADHÉSION RESAÏDA

VU les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment son article 3 - 8 ° Petite enfance, enfance, jeunesse, dont la prévention fait partie,

VU l'avis de la commission « Vie Locale » du 15 novembre 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

Le RESAÏDA, est l'acteur local référent en prévention santé sur le territoire des Graves et en Sud Gironde.

Ses activités s'articulent autour de trois objectifs :

- Soutenir et développer une prévention claire et accessible à tous,
- Fédérer bénévoles, professionnels et élus en réseau multidisciplinaire : santé, social, insertion, éducation et animation, autour d'un temps d'échanges et de réflexion,
- Orienter les personnes en difficulté ou malades vers les professionnels et structures adaptées.

L'adhésion à l'association donne à la Communauté de communes la possibilité de faire intervenir le RESAÏDA au sein des établissements scolaires, avec pour objectifs de :

- Prévenir et sensibiliser sur le thème de la VIOLENCE, et du HARCÈLEMENT,
- Informer sur les différents moyens de protection,
- Travailler sur la revalorisation, l'estime de soi,
- Sensibiliser sur la notion de « Vivre ensemble » dans l'acceptation des différences,
- Informer sur les différents moyens de lutter contre tous les types de Violence,
- Permettre l'expression et la réflexion des élèves et/ou des personnes concernées par l'action,
- Amener vers une prise de conscience et de responsabilité individuelle et collective.

La cotisation annuelle est de **120 €**.

Il est proposé de désigner un élu et un technicien représentant la Communauté de communes de Montesquieu :

ÉLU	TECHNICIEN
Monsieur TAMARELLE	Monsieur FOUILLOUX



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/118

OBJET : ADHÉSION RESAÏDA

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Désigne un titulaire et un suppléant représentant la Communauté de communes de Montesquieu,

Approuve l'adhésion au RESAÏDA pour un montant de 120 € (cent vingt euros),

Inscrit les crédits nécessaires au budget afférent,

Autorise Monsieur le président à signer tout document afférent à cette adhésion,

Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement